



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La transition écologique, axe transversale des CRTE Priorités de l'État en Île-de-France



La transition écologique doit être un axe transversal des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux des stratégies bas-carbone et biodiversité (circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020).

Il est rappelé que le projet de territoire doit s'appuyer sur un état des lieux écologique du territoire et déterminer des objectifs concrets et mesurables pour l'améliorer (circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020).

En Île-de-France, les CRTE doivent ainsi répondre aux enjeux de la transition énergétique (sobriété et développement d'énergies propres et décarbonée), de circularité et de résilience de nos organisations (face à des événements climatiques plus violents, plus fréquents) et de préservation de la biodiversité, qui touche aussi à la qualité de vie.

Dans le cadre de l'élaboration des CRTE, ce document synthétise les priorités de l'État en Île-de-France en matière de transition écologique et guide l'identification d'actions concrètes à inscrire dans les CRTE en identifiant des enjeux importants constituant les **priorités** de l'État, des actions **pour aller plus loin**, ainsi que des **lignes rouges**.

Ce document est indicatif et ne se substitue pas aux échanges entre les collectivités et les représentants de l'État dans le cadre de la négociation du contenu des CRTE.

ACCÉLÉRONS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE !

BÂTIMENT Rénover thermiquement tous les bâtiments d'avant 1990

- **45 % des consommations énergétiques** servent à couvrir les besoins en chaleur des bâtiments
- Le rythme de **renouvellement du parc bâti est inférieur à 1 % par an**
- Un enjeu économique fort et de **l'emploi local** : le secteur de l'entretien/rénovation représente actuellement 56 % de l'activité du bâtiment

Les priorités du CRTE

Investir dans l'efficacité énergétique des bâtiments publics (cible -30 % conso énergie)

Réhabilitation des logements sociaux les plus énergivores

Pour les logements des particuliers et des copropriétés, mobiliser le dispositif SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) et MaPrimeRénov'

Les (+)

Inciter le secteur tertiaire et les entreprises à engager des actions de rénovation thermique

ÉNERGIES RENOUVELABLES Développer les ENR par les réseaux de chaleur et leur verdissement

- **109 réseaux de chauffage urbain** alimentant **1,12 millions d'équivalent-logements**, 11,5 TWh de chaleur livrée avec un **taux d'énergie renouvelable de 52 %** (28 % chaleur fatale, 11 % géothermie, 9 % biomasse, 4 % autres ENR)
- **2,5 millions d'équivalent logements encore raccordables** : 1M sur les réseaux existants, 1M sur des extensions de réseaux, 500 000 sur des réseaux à créer
- **Des potentiels exceptionnels de chaleur fatale et géothermie**

Les priorités du CRTE

Développer le raccordement de logements sur des réseaux de chaleur

Les (+)

Promouvoir la production d'énergie électrique photovoltaïque et éolienne, la méthanisation

Développer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les PLU

MOBILITÉS Passer à une mobilité sobre et à faibles émissions

- **43 millions de déplacements quotidiens**
- **24 % de la consommation énergétique finale**

Les priorités du CRTE

Soutenir le développement des mobilités actives (à pied, vélo...)

Les (+)

Privilégier la ville des « courtes distances » (proximité, mixité d'usage)

Décarboner, les flottes de véhicules publiques et privées

POLLUTION DE L'AIR Réduire les pollutions atmosphériques notamment dues au trafic routier et au chauffage au bois

- **10 000 morts/an en Île-de-France** liées à la pollution de l'air

Les priorités du CRTE

Cf. [AMI Ademe Feuille de route pour la qualité de l'air](#)

Les (+)

Investir dans un réseau dense de bornes de recharges publiques

Accompagner les investissements pour les zones à faibles émissions

MEMO Penser à intégrer au CRTE les actions prévues dans le PCAET

UNE ÉCONOMIE ET UNE ORGANISATION TERRITORIALE CIRCULAIRES ET RÉSILIENTES !

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE au CHANGEMENT CLIMATIQUE Lutter contre les inondations et les sécheresses prolongées

- Les **inondations de mai-juin 2016 et de janvier 2018** ont remis en évidence la **vulnérabilité** de notre bassin à une crue majeure de la Seine et de ses affluents et nous rappellent l'importance d'**agir collectivement pour la prévention des inondations**.
- Les communes particulièrement exposées disposent d'un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et d'un Plan communal de sauvegarde (PCS).

Les priorités du CRTE

Préserver et développer les îlots de fraîcheur (végétalisés et en pleine terre)

Les (+)

Signer et mettre en œuvre la [Charte « Quartiers résilients »](#)

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT Duo gagnant

- **56 %** de la population francilienne **exposée à plusieurs pollutions/nuisances**

Les priorités du CRTE

Ne pas exposer davantage de populations aux pollutions air/sol, bruit... au travers des choix d'aménagement et de construction

Les (+)

Mettre en place une démarche locale participative d'identification et de résorption des zones de multi-exposition

GÉNÉRALISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE Repenser le modèle économique du territoire avec les acteurs

- l'Île-de-France est **importatrice nette pour l'essentiel des ressources**, la plupart **non renouvelables** (ex : 47 % des granulats consommés par le BTP en IdF sont importés)
- un francilien génère la consommation de 20 tonnes/an de matière

Les priorités du CRTE

Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics relatifs aux projets CRTE. Projets BTP et aménagements sobres en ressources, écoconçus, utilisant des matériaux issus du réemploi/recyclage/biomatériaux, gestion optimale des déblais/remblais.

Les (+)

Impulser et soutenir une évolution du modèle économique des entreprises répondant aux enjeux d'économie circulaire (en particulier basé sur l'écologie industrielle et territoriale et l'économie de la fonctionnalité et de la coopération).

Généraliser l'intégration de critères environnementaux et circulaires dans les achats publics.

Une GESTION des DÉCHETS EFFICACE Renforcer le réemploi et le recyclage

- Environ **3 millions de tonnes de déchets enfouis** en installations de stockage de déchets non dangereux, contre un **objectif réglementaire de 1,3 millions à atteindre en 2025**.
- Environ **7,5 millions de tonnes de déchets inertes** (majoritairement issu du BTP) accueillis sur les installations de stockage de déchets inertes en Ile-de-France en 2015, seuls **4 millions de tonnes** par an de **déblais valorisés** en aménagements.

Les priorités du CRTE

Moderniser les centres de tri, recyclage et valorisation des déchets

Mettre en œuvre la collecte des biodéchets d'ici fin 2023

Les (+)

Mettre en place une tarification incitative

PLACE À LA BIODIVERSITÉ ET À UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ !

Des MILIEUX NATURELS PRÉSERVÉS Maintenir et rétablir les continuités écologiques

- 45 % des principaux nœuds de connexion écologique identifiés dans le Schéma régional de cohérence écologique ont subi une artificialisation plus ou moins forte en l'espace de 5 ans.

Les priorités du CRTE

Sobriété foncière, maintien des continuités écologiques, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des friches végétalisées en zone dense.

Les (+)

Maintenir, restaurer, améliorer la qualité de la trame verte et bleue.

DÉSARTIFICIALISER la VILLE Faire entrer la nature dans notre cadre de vie, reverdir les secteurs les plus carencés

- 80 communes sur 131 de la MGP sont carencées en espaces verts, avec seulement 6 m² d'espaces verts /habitant à Paris (hors bois excentrés) et 16 m² pour la métropole.

Les priorités du CRTE

Désartificialiser, désimpermeabiliser, renaturer le foncier et créer des espaces verts de proximité, de respiration, pour la biodiversité, les loisirs... là où c'est nécessaire et possible.

Les (+)

Réalisation de « voies vertes » contribuant à la fois à la dimension « paysage / espaces verts », aux mobilités actives (à pied, vélo...) et à la continuité des espaces favorables à la biodiversité.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU Résorber les mauvais branchements, déconnecter les eaux de pluie des réseaux et accélérer le déploiement des pratiques agricoles à bas niveau d'intrants

- 80 captages prioritaires, environ le double de captages identifiés comme sensibles aux pollutions diffuses (pesticides, nitrates) identifiés dans le SDAGE
- Objectifs de tenir les épreuves de nage libre et triathlon dans la Seine lors des Jeux olympiques 2024 et l'ouverture de sites de baignade pérennes en Seine et en Marne en héritage

Les priorités du CRTE

Résorber les mauvais branchements sur les réseaux publics

Protéger les captages prioritaires contre les pollutions diffuses, en particulier en soutenant le développement de pratiques agricoles à bas niveau d'intrants sur ces territoires

Les (+)

Résorber les mauvais branchements privés sur les réseaux

Désimpermeabiliser la ville et déconnecter les eaux de pluie des réseaux

Plan d'action sur les territoires des aires d'alimentation de captages prioritaires

ATTENTION, LIGNES ROUGES !!! (Cf. circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020)

Les projets sollicitant un soutien public doivent faire l'objet d'un examen attentif de leur empreinte carbone et de leurs impacts sur la biodiversité. Veiller à ne pas financer les projets fortement émetteurs en gaz à effet de serre (projets d'infrastructures ou industriels fortement émetteurs ou polluants, développement de transports polluants, construction de logements ne respectant pas les plus hautes normes énergétiques). Veiller à ce que les projets soient économes en foncier et plus généralement ne pas portent pas atteinte aux milieux naturels.

Ressources pour faire de la transition écologique l'axe transversal du CRTE

Général : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE>

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/20177-Guides%20maires-LIGHT_1.pdf

Données, analyses, cartographies : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr> , DRIEAT

Financements et/ou ingénierie : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

→ Ademe, Agence de l'eau Seine-Normandie, Banque des territoires, Cerema

Réseau des collectivités franciliennes engagées dans le développement durable : <https://www.teddif.org/>